

IQUE DU DAHOMEY

DE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 285 /PR

portant création du Secrétariat Général
du Ministère de l'Information et du
Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le
référendum du 28 Juillet 1968 ;
VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n° 238/PR du 17 août 1968, relatif à la création
des secrétariats généraux des ministères ;
SUR la proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme;
Le Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE :

1er.- Il est créé au Ministère de l'Information et du Tourisme, un
ariat Général Permanent régi par le décret n°238/PR du 17 août 1968 susvisé.

2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
ey.-

Fait à COTONOU, le 6 septembre 1968

sident de la République,
e de l'Information et
u Tourisme,


Emile-Derlin ZINSOU

bain NICOUE

Ampliations: PR 4 - CS 6 - MIT 4 - DP 2 -
Ministères 9 - SGG 4 - IAA 1 - SGPR 1 -
Gde Chanc. 1 - DB-CF-DC-Solde-DI 5 - DFP 2 -
DEP 2 - Dtion Stat 2 - DGAJL 2 - Trésor 4 -
JORD 1 - DCCT 1 - SGM 10 -